REPUBLIQUE FRANCAISE

AP-2025-85 /

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 24/09/2025

**Délibération n° AP-2025-85 – Soutien aux entreprises de la filière du Bâtiment et des Travaux Publics**

L'an deux mil vingt cinq et le mercredi 24 septembre à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILLE, Président.

**Etaient présents :** M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Sherly ALCIN, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, M. Félix DADA, M. Lucien ALEXANDER, M. Boris CHONG-SIT, M. Pierre DESERT, M. Crépin KEZZA, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Isabelle VERNET

**Etaient représentés :** Monsieur Thibault LECHAT VEGA a donné procuration à Madame Sherly ALCIN, Monsieur Chester LEONCE a donné procuration à Madame Isabelle VERNET, Monsieur Jean-Luk LEWEST a donné procuration à Monsieur Philippe BOUBA, Monsieur Jessi AMERICAIN a donné procuration à Monsieur Raymond DEYE, Madame Isabelle PATIENT a donné procuration à Madame Audrey MARIE, Madame Magda SOESANNA a donné procuration à Monsieur Boris CHONG-SIT, Madame Nelly DESMANGLES a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE, Madame Christiane BARBE a donné procuration à Monsieur Lucien ALEXANDER, Monsieur Patrick COSSET a donné procuration à Madame Patricia SAID, Monsieur Jean-Claude LABRADOR a donné procuration à Monsieur Albéric BENTH, Monsieur Claude PLENET a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT, Madame Marie-Lucienne RATTIER a donné procuration à Monsieur Zadkiel SAINT-ORICE, Monsieur Jocelyn Roger THERESE a donné procuration à Monsieur François BAGADI, Monsieur Benfélino WAARHEID a donné procuration à Monsieur Crépin KEZZA, Monsieur Enrico WILLIAM a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Monsieur Rodolphe ALEXANDRE a donné procuration à Monsieur Félix DADA

**Etaient absents :** Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Emmanuel PRINCE, Mme Muriel BRIQUET, Mme Catherine LÉO, M. Denis GALIMOT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. François RINGUET, Mme Sergina TELON, M. Akama OPOYA, Mme Keena Annick LEONCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération n° AP-2024-6 du 29 février 2024 – Adoption de la PPI 2024-2028;

Vu le rapport n° AP-2025-97-0 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis de la commission Développement local, Finances, Fiscalité, Affaires économiques, Agriculture, Pêche, Mines, Forêt, Tourisme, Recherche, Innovation et Numérique du 23/09/2025

*Considérant que la Collectivité de par sa part importante dans la commande publique et son rôle de chef de file du développement économique joue un rôle important de soutien à la filière du bâtiment et des travaux publics.*

*Considérant les difficultés exposées lors de la conférence économique de rentrée et l'augmentation constatée des défaillances des entreprises.*

*Considérant les impacts sur l'économie et sur les chantiers de la CTG des défaillances des entreprises.*

DELIBERE

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2025-97-0

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** la désignation d'un élu référent à la PPI, en la personne de **Monsieur Zadkiel SAINT-ORICE**.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** la désignation d'un élu référent aux délais de paiement, en la personne de **Monsieur Lucien ALEXANDER.**

**ARTICLE 3 : DECIDE** que les marchés publics de travaux éligibles à venir feront l'objet d'une avance de 20%.

**ARTICLE 4 : APPROUVE** la mise en place d'un fonds de soutien dédié aux entreprises du BTP.

**ARTICLE 5** : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

| | |
|---|---|
| 43 POUR | M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Boris CHONG-SIT, M. Patrick COSSET, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benfélino WAARHEID, M. Enrico WILLIAM, M. Rodolphe ALEXANDRE |
| 0 CONTRE | |

| | |
|---|---|
| 2 ABSTENTION | M. Pierre DESERT, M. Claude PLENET |
| | |
| NUL(S) | |

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.*

Fait et délibéré à Cayenne, le 24 septembre 2025.

Date d'envoi en préfecture : 03/10/2025
Date de retour préfecture : 03/10/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250924-lmc178575-DE-1-1
Publiée le : 03/10/2025

* Le Président



Gabriel SERVILLE